Zeitschrift: Revue suisse d'apiculture

Herausgeber: Société romande d'apiculture

Band: 138 (2017)

Heft: 1-2

Rubrik: Vie des cantons

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 08.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

FRIBOURG

Campagnes d'analyses de résidus d'amitraze dans le miel et la cire

Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) du canton de Fribourg.

Dans le cadre d'une campagne cantonale, des échantillons de cire d'abeille et — si disponible — de miel ont été prélevés chez des apiculteurs fribourgeois durant la période de mai à août 2016. Ils ont été analysés pour déterminer la teneur en résidus d'amitraze.

Au total, 76 échantillons de cire et 66 échantillons de miel ont été prélevés dans le canton de Fribourg. Dans 19 échantillons de cire (25 %) des résidus d'amitraze ont été décelés. De plus, dans 5 échantillons de miel des résidus d'amitraze ont été détectés simultanément. Dans un échantillon de miel, la teneur en résidus d'amitraze dépasse la valeur indicative de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) de 10 [μg/kg]. Ce dernier cas a fait l'objet d'une contestation.

L'utilisation de cires contaminées, importées depuis l'étranger, pourrait être une explication pour l'important nombre d'échantillons mesurés positifs en résidus d'amitraze. D'autre part, une utilisation non-autorisée d'amitraze dans l'apiculture en Suisse pourrait également être une explication de ce constat.

Finalement, il incombe à l'apiculteur de veiller, dans le cadre de son activité à ce que la cire qu'il utilise ne contienne pas de résidus d'amitraze. C'est ainsi qu'il peut être assuré de produire un miel qui est exempt de résidus d'amitraze.

Un contrôle de miels disponibles dans les commerces et produits en Suisse Romande dans les cantons de Fribourg, Genève, Jura, Neuchâtel et Vaud a également été fait. 26 échantillons de miel ont été prélevés au total. Dans 6 de ces échantillons (23 %) des résidus d'amitraze ont pu être décelés. Dans 2 échantillons, la teneur dépassait

la valeur indicative de l'OSAV de 10 [μg/kg]. Ces deux échantillons de miel ont été contestés.

Il est prévu que ces contrôles soient reconduits l'année prochaine et il n'est pas exclu d'élargir ces contrôles à l'ensemble de la Suisse.

En principe, le SAAV Fribourg ne fait pas d'analyses de résidus d'amitraze pour les privés. Cependant, cette analyse n'étant pour le moment pas encore disponible ailleurs en Suisse, le SAAV est exceptionnellement à disposition pour vos analyses privées (autocontrôle). Cette possibilité est ouverte à partir de fin avril 2017 aux prix suivants:

- Fr. 368.30 (TVA comprise) / échantillons de cire
- Fr. 415.80 (TVA comprise) / échantillon de miel

JURA

Le Jura veut protéger nos abeilles

C'est une avancée pour la protection des abeilles. Les apiculteurs jurassiens se sont mobilisés mercredi 23 novembre pour réserver un comité d'accueil aux députés du Parlement jurassien. Objectif: les sensibiliser avant la séance du jour aux risques que les pesticides font courir aux abeilles. Les élus jurassiens étaient appelés à se prononcer sur la motion de la verte Erica Hennequin qui demande la mise en œuvre d'un programme de réduction de 50 % des pesticides. Et ils ont visiblement été sensibles aux arguments de la députée et des apiculteurs. Le législatif cantonal a accepté par 31 voix contre 24 de réduire de moitié l'utilisation de pesticides sur sol cantonal, à l'encontre de la position du Gouvernement et d'une partie de la droite qui jugeaient cette mesure inapplicable.



Le message est fort au moment où se met en place au niveau national un plan d'action de la Confédération sur les produits phytosanitaires. Un plan qui ne va pas assez loin, de l'avis d'apisuisse. Ses objectifs de réduire de 50 % les risques qu'induisent les pesticides sont difficilement quantifiables. La motion jurassienne a l'avantage de fixer un but clair à atteindre. Avec cette décision, le Jura se positionne à l'avant-garde. La Fédération d'Apiculture du Canton du Jura salue cette avancée.

1. C-Q

Cérémonie bon enfant pour médaillés méritants

Ils conduisent leur rucher de main de maître. La preuve: ils ont reçu une médaille pour le beau travail accompli. Le 26 novembre dernier s'est tenue à la Fondation rurale interjurassienne à Courtemelon la remise des médailles du Concours des ruchers SAR 2016 pour la première circonscription Neuchâtel/Jura bernois/Jura.

Les 7 participants ont été honorés, pour beaucoup en présence de leur famille. Côté jurassien, Erwin Gerber s'est paré d'or dans la 1^{re} catégorie, Charles Noirjean dans la 2^e catégorie, Bernard Varin et Jean-Charles Zaros dans la 3^e catégorie, et Henri Erard a lui obtenu l'argent dans la 3^e catégorie. Côté neuchâtelois, Pascal Winkler a obtenu l'or dans la 1^{re} catégorie et Gérard Python a reçu une médaille d'argent dans la 2^e catégorie.

La cérémonie s'est déroulée dans une ambiance sympathique et arrosée d'un verre de l'amitié accompagné de produits du terroir. Les membres du jury du concours, Rémy Meier, Willy Debély et Christine Imer-Baumgartner, qui s'est par ailleurs dévouée comme secrétaire, avaient bien entendu fait le déplacement. La présidente de la Société romande d'apiculture, Sonia Burri-Schmassmann, la présidente de la Fédération d'Apiculture du Canton du Jura (FACJ), ainsi que des représentants des sections jurassiennes étaient également présents. La FACJ profite d'ailleurs de ces quelques lignes pour adresser ses félicitations à



ses membres honorés et aux médaillés neuchâtelois, et pour saluer l'engagement de Christine Imer-Baumgartner.

I. C .- Q.

VAUD



Fédération Vaudoise des sociétés d'Apiculture Assemblée des délégués

Samedi 4 février 2017 à 13 h 30, à la grande salle de Cronay

Ordre du jour:

- 1. Salutations des délégués et des autorités.
- 2. Contrôle des délégués, remise des bulletins de vote et ouverture des débats.
- 3. Désignation des scrutateurs.
- 4. Passation de la médaille d'or d'Apimondia 95.
- 5. Approbation du rapport de l'assemblée du 6 février 2016 à Lussery-Villars.
- 6. Rapports:
- du président;
- du caissier;
- de la commission vérificatrice des comptes, soit les délégués des sections de Lausanne et des Alpes.
- Approbation des comptes de l'exercice 2016, décharge au caissier, au comité et libération de la commission de vérification.
- 8. Etude et approbation du budget de la FVA pour 2017 ainsi que fixation des cotisations pour 2018.

- Désignation des sections vérificatrices des comptes 2017 (les Alpes et Lucens).
- 10. Rapport de la vulgarisation apicole.
- 11. Rapport d'activité des moniteurs-éleveurs.
- Rapport du contrôleur du miel.
- 13. Rapport du responsable du Comptoir Suisse et expositions.
- 14. Election du Président et du comité.
- Comptoir Suisse 2017, tirage au sort des sections.

- 16. Assemblée SAR du 18.3.2017, à Moudon.
- 17. Etat sanitaire du rucher vaudois par l'Inspecteur cantonal.
- 18. Parole aux invités.
- Assemblée des délégués 2018, section du Grosde-Vaud (le 3.2.2018).
- 20. Divers et propositions individuelles.

Suite à l'assemblée nous partagerons le verre de l'amitié.

La secrétaire : Christine Golay

In memoriam

Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises

Rémy Pidoux



Passionné de nature, il a consacré sa vie professionnelle à la forêt et à la commercialisation du bois. Ce respect qu'il avait pour le milieu forestier ne s'est jamais arrêté, sa forêt de Puidoux était toute sa vie, une véritable poésie où

tous les arbres et chaque secteur avaient leur histoire et leur raison d'être. C'est vers la fin de son activité professionnelle que Rémy et sa femme Simone commencèrent l'apiculture à la Capite sur ses terres qui l'ont vu grandir. Ce rucher tenu impeccablement par le couple fit le plaisir de la société à plusieurs reprises, lors de visites de ruchers qui se terminaient par la dégustation d'une excellente soupe que Rémy et sa femme avaient fait mitonner pour l'occasion. Ces bols de soupe ont ouvert la porte à des moments de fraternité inoubliables entre apiculteurs. Dans les années nonante, alors que l'apiculture est en pleine perte de vitesse, le couple repourvut chacun un poste au comité. La Société d'Apiculture des Alpes Vaudoises est très reconnaissante pour ces années consacrées à notre passion et gardera un souvenir ému de Rémy. A sa femme Simone et à toute sa famille nous adressons toute notre sympathie.

Jean-Philippe Mouron

Louis GRAND



Louis Grand était menuisier indépendant, spécialisé dans la pose de fenêtres. Il était entré à la section des-Alpes vaudoises en 1969. Il soignait un rucher littéralement perché au-dessus de son chalet aux Avants, au bord

de la route qui fait piste de luge l'hiver. Très actif au sein de la société, il suivait assidûment les activités de la section, toujours accompagné de son épouse Isaline. Il avait, de par des liens familiaux, de la vigne en Valais ainsi qu'un verger, dont il a fait profiter bon nombre de membres avec des abricots et d'autres fruits, (et de « cretchus » issus des dits abricots)!

Il avait courageusement commencé à jouer du cor des Alpes à 75 ans ! Et avait animé de sa musique la fête des 120 ans de notre section au chalet des Gresalleys, sur la commune de Montreux.

Il est décédé subitement le 30 mai 2016, à l'âge de 84 ans. Nos pensées vont à sa famille et tout particulièrement à son épouse Isaline.

Jacqueline Baehler